

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, December 20, 1984

The Special Committee on the Reform of the House of Commons has the honour to present its

FIRST REPORT

1. On December 5, 1984 your Committee received an Order of Reference to examine the powers, procedures, organization and facilities of the House of Commons, bearing in mind the respective constitutional responsibilities of the House and the Government paying particular attention to the role of the private Member. The examination is to include but not be limited to the following matters:

- (a) the Permanent and Provisional Standing Orders;
- (b) the role of the private Member in the House of Commons;
- (c) the accountability of Ministers to the House;
- (d) the legislative process;
- (e) the funding, facilities and staff support services made available to Members of the House;
- (f) the administration and management of the House of Commons;
- (g) the procedures and powers of Committees of the House of Commons and the role and use of parliamentary task forces.

2. The proposal to establish this Parliamentary Task Force was mentioned in the Throne Speech opening the 33rd Parliament, however, its antecedents go back much further. In May 1982 the House established a Special Committee on Standing Orders and Procedure. That committee held 73 meetings, heard numerous expert witnesses and received more than a hundred briefs from Members of Parliament and interested citizens.

3. On November 29, 1982 the House adopted the Third Report of that committee which contained recommendations establishing a fixed parliamentary calendar to make it easier for members to organize their activities; abolished regular evening sittings in favour of an earlier start in the morning; reduced the length of most speeches from 40 to 20 minutes with provision for a 10 minute question and comment period after each speech; reduced the size of standing committees; and provided that all reports, returns, or other papers laid before the House pursuant to statute be deemed referred permanently to standing committees thereby permitting committees to initiate inquiries without waiting for an express order from the House.

4. In subsequent reports Four through Ten the Special Committee made recommendations on the method of electing the Speaker (Fourth); proposed establishment of legislative committees (Fifth), recommended new committees to improve legislative scrutiny of fiscal matters and made numerous other organizational and procedural recommendations.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 20 décembre 1984

Le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

1. Le 5 décembre 1984, votre Comité s'est vu confier un ordre de renvoi le chargeant d'examiner les pouvoirs, les procédures, les pratiques, l'organisation et les installations de la Chambre des communes en tenant compte de l'équilibre entre les responsabilités constitutionnelles respectives de la Chambre et du gouvernement, et en accordant une attention particulière au rôle du député. Cette étude porte sur les aspects suivants, sans y être limitée:

- a) les articles permanents et provisoires du Règlement;
- b) le rôle du simple député à la Chambre des communes;
- c) la responsabilité des ministres devant la Chambre des communes;
- d) le processus législatif;
- e) le financement, les installations et les services de personnel de soutien à la disposition des députés;
- f) l'administration et la gestion de la Chambre des communes; et
- g) les procédures et les pouvoirs des comités de la Chambre des communes, ainsi que le rôle et l'utilisation des groupes de travail parlementaires;

2. La proposition de créer ce groupe de travail parlementaire avait été faite dans le Discours du trône à l'ouverture de la 33^e Législature mais l'idée remonte bien plus loin. En effet, en mai 1982, la Chambre créait un Comité spécial chargé d'examiner le Règlement et la procédure. Ce Comité a tenu 73 réunions, entendu de nombreux spécialistes et reçu plus d'une centaine de mémoires de députés et de citoyens intéressés.

3. Le 29 novembre 1982, la Chambre adoptait le Troisième rapport de ce Comité qui contenait des recommandations établissant un calendrier parlementaire fixe afin de permettre aux députés de mieux organiser leurs activités, abolissait les séances régulières en soirée en faveur de séances en cours de matinée; ramenait de 40 à 20 minutes la longueur de la plupart des discours en prévoyant une période de commentaires et de questions de 10 minutes après chacun; réduisait la taille des comités permanents et prévoyait que tous les rapports, états ou autres documents déposés à la Chambre en conformité d'une loi du Parlement seraient réputés renvoyés en permanence aux comités permanents permettant ainsi à ces derniers d'ouvrir des enquêtes sans attendre un ordre exprès de la Chambre.

4. Du quatrième au dixième rapport le Comité spécial a fait des recommandations quant au mode d'élection de l'Orateur (Quatrième), proposé la création de comités législatifs (Cinquième), recommandé la création de nouveaux comités pour améliorer l'examen législatif des questions fiscales et fait quantité d'autres recommandations en matière d'organisation et de procédure.